

Le ministère chargé de la Ville et Bpifrance lancent la 20^e édition du Concours Talents des Cités

Paris, le 14 avril 2021 – Dans le cadre du programme Entrepreneuriat Pour Tous qui fédère les acteurs qui soutiennent les dynamiques entrepreneuriales des quartiers, le ministère chargé de la Ville et Bpifrance lancent la nouvelle édition de Talents des Cités, un concours ouvert aux entrepreneurs en devenir et en activité issus ou installés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les entrepreneurs ont jusqu'au 13 juin 2021 pour candidater.

Le Concours Talents des Cités a été créé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Aujourd'hui, le concours soutenu par le ministère chargé de la Ville est piloté et financé par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneuriat Pour Tous. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), France Télévisions, Radio France et le Club XXI^e siècle soutiennent également le concours.

Le Concours Talents des Cités a pour objectif de repérer, de récompenser et d'accompagner les réussites entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires de la ville. Chaque année, il récompense une trentaine de créateurs d'entreprises issus ou ayant créé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

« Dans les quartiers, on a, autant qu'ailleurs, l'envie d'entreprendre et le droit de réussir. La création d'entreprise est un levier fort d'émancipation mais aussi d'attractivité pour ces territoires fragiles. Celles et ceux qui osent, qui prennent des risques, doivent être soutenus et récompensés », indique la ministre chargée de la Ville, Nadia Hai.

Pour Nicolas Dufourcq, Directeur Général de Bpifrance : « Talents des Cités c'est le Concours de l'Entrepreneuriat Pour Tous, toute une communauté nationale engagée pour soutenir les dynamiques entrepreneuriales des quartiers. En 20 ans d'existence, ce sont près de 600 entrepreneurs récompensés grâce à la mobilisation sans failles des réseaux d'accompagnement et de grands partenaires comme France Télévisions, Radio France et le Club du XXI^e siècle. »

Qui peut participer ?

Tout candidat résidant en quartier prioritaire de la ville*, ayant installé ou ayant le projet d'y créer une entreprise. Le candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

*liste des quartiers prioritaires sur <https://sig.ville.gouv.fr/>

Quels critères de sélection ?

Les candidats seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien-sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Comment y participer ?

Il suffit de candidater avant le 13 juin sur la plateforme <https://talentsdescites.plateformecandidature.com/>

Les référents locaux BGE en lien avec les Responsables Créations et Entrepreneuriat de Bpifrance sont à la disposition des candidats pour répondre aux questions.

Les catégories :

- **Catégorie émergence** : destinée aux porteurs de projet issus des QPV* et/ou souhaitant s'installer dans un QPV* ;
- **Catégorie création** : destinée aux créateurs d'entreprise en activité depuis moins de trois ans, issus et/ou implantés dans un QPV*. Ils doivent avoir bénéficié d'un accompagnement par une structure d'appui à la création d'entreprise.

Quelles dotations ?

- Les lauréats régionaux de la **catégorie Création** se verront remettre une dotation de 2000 euros, ceux de la **catégorie Emergence**, une dotation de 1000 euros.
- Les **lauréats nationaux** recevront des dotations monétaires pouvant aller jusqu'à 7000 euros (montants définis par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Pour retrouver l'ensemble des informations sur le concours et vous y inscrire :

<http://www.talentsdescites.com/>

Contacts presse

Bpifrance

Sophie Santandrea

Tel : 01 45 65 51 62

sophie.santandrea@bpifrance.fr

Agence The Desk

Laurence de la Touche

Tel : 06 09 11 11 32

Laurence@agencethedesk.com

Ministère de la Ville

Tél : 01 44 49 85 65

communication.nh@cohesion-territoires.gouv.fr

A propos du ministère chargé de la Ville

Sous la tutelle du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère chargé de la Ville met en œuvre la politique de la ville et intervient en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux services, de l'éducation et des loisirs pour tous, de l'emploi, l'insertion et le développement économique et enfin du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A propos de Bpifrance et de Bpifrance Création

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Depuis le 1er janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos du programme Entrepreneuriat Pour Tous

Bpifrance a structuré, en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, un programme spécifique intitulé « Entrepreneuriat pour Tous ». Le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (2) animer les communautés entrepreneuriales, (3) accélérer les entreprises. Entrepreneuriat pour Tous c'est l'action volontariste de Bpifrance en direction des créateurs et dirigeants des quartiers : il s'agit de permettre que les solutions de Bpifrance et de ses partenaires contribuent à la réussite des entrepreneurs, où qu'ils soient.